

Conflits liés à l'eau en Afrique

Dans la plupart des pays en développement comme ceux d'Afrique l'accès à l'eau se pose en termes de développement.

En effet l'eau est source de vie au sens large du terme, puisqu'elle permet de développer les fonctions de production et l'épanouissement des populations. C'est une ressource limitée nécessaire à la vie et au système écologique, elle est essentielle pour le développement économique et social

la quantité d'eau disponible est restée la même, la compétition pour s'approprier ces ressources est devenue plus grande ; de nombreux pays font face à des pénuries d'eau, c'est ainsi que des conflits liés à l'eau surviennent, à l'intérieur même des pays, différents entre utilisateurs en bout de chaîne, en fonction de leur position en amont ou en aval d'un cours d'eau, ces désaccords existent aussi au niveau d'une même province. Il y a une augmentation des conflits liés aux eaux transfrontalières ces 10 dernières années et cette tendance va aller crescendo.

Il faut définir précisément ce qu'on entend par « conflits. La définition et les connotations de ce mot ne sont pas les mêmes pour tous. Pour certains, il s'agit d'un conflit armé, pour d'autres, seulement un différend entre deux états.

Si on regarde certains accords, ou traités qui entourent ces questions, on constate que différents mots sont utilisés pour décrire des situations de conflit autour de cours d'eau. Certains de ces traités parlent de « question », certainement le degré le plus bas de « conflit ». Un mot plus largement utilisé (en anglais surtout) pour dire différend ou question ou problème. Enfin, parfois le mot « conflit » apparaît. Donc quand on parle de conflit, on parle de tout cela à la fois. Cependant si l'on s'en tient aux racines latines du mot conflit, « confligere », et « conflictus » c'est-à-dire le désaccord et l'affrontement, les désaccords sont innombrables mais les affrontements peu nombreux en ce qui concerne le partage des eaux en Afrique. Toutefois la marchandisation de l'eau potable, décidée en 1992, pourrait être le déclencheur, dans le contexte d'extrême pauvreté que connaît l'Afrique, de conflits sociaux susceptibles de dégénérer en guerre civile si les inégalités perdurent

Si le partage des eaux transfrontalières est l'objet de source de conflits, on constate que lorsqu'une volonté politique est présente, des solutions à ces problèmes existent. Ces solutions sont souvent traduites par des accords inclusifs qui comprennent tous les pays riverains des bassins en question. Dans ce cas on augmente les chances de coopération. Par exemple en Afrique de l'Ouest autour du Niger tous les pays riverains sont membres d'une organisation de gestion des eaux du bassin concerné. En ce qui concerne le lac Victoria et les pays autour, un traité de partage a été décidé.

La volonté politique qui se traduit par des accords et des organisations inclusives, permet les chances de mettre en place une coopération, de gérer les conflits et de partager les bénéfices de façon plus grande que lorsqu'un fleuve est dominé par 1,2 ou trois pays ou lorsque les accords ne sont pas exhaustifs. C'est le cas du Nil, il existe un accord entre l'Égypte et le Soudan mais aucun des neuf autres états concernés n'est pris en considération. Si l'accord de gestion ne comprend pas tous les pays concernés, aucun signal en faveur d'une coopération n'est envoyé aux bailleurs de fonds ou aux communautés internationales.

Les organisations de gestion de cours d'eau les plus efficaces sont celles qui ont une réelle autorité exécutive et judiciaire pour résoudre les conflits. Reprenons l'exemple du Niger les organisations qui entourent ce fleuve ont une légitimité légale un pouvoir exécutif, législatif et judiciaire (mais plus limité)

repreons l'exemple du fleuve Niger : le fleuve traverse neuf pays d'Afrique de l'Ouest,, c'est l'agence du bassin du fleuve Niger (ABFN) qui est l'administration publique entièrement dédiée à la sauvegarde du fleuve Niger. Créé en 2002 au Mali, son activité n'a réellement démarré qu'en 2004, sa mission principale est de veiller à la sauvegarde du fleuve Niger en tant qu'entité vitale des pays, et c'est la AFB qui représente le Mali au sein de l'autorité du bassin du Niger (ABN) responsable de la coordination transfrontalière de la gestion du fleuve.

L'Afrique possède d'importantes ressources aquifères notamment dans la région du lac Tchad , bas dans le bassin Sénégal-Mauritanien, dont les eaux sont partagées entre la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau. D'importantes ressources aquifères sont également sur les côtes du golfe de Guinée mais dans ce dernier exemple compte tenu des agglomérations urbaines les risques de pollution sont à craindre.

L'Afrique ne manque pas de ressources importantes en eau, pour éviter les conflits, il convient que les organisations qui entourent ces fleuves, ses ressources aquifères, aient une légitimité légale, un pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

Mireille Ksentine

(F. I. F. C. J.)